

Formulaire approuvé par le solliciteur général : Obligation de consigner les mesures prises relativement aux conflits institutionnels en vertu de l'article 8 du Règlement de l'Ontario 401/23 : Conflits d'intérêts

Ce formulaire est conçu pour satisfaire aux exigences du Règl. de l'Ont. 401/23 : Conflits d'intérêts, pris en vertu de la *Loi de 2019 sur la sécurité communautaire et les services policiers*. Ce règlement définit une approche à l'égard des situations dans lesquelles l'impartialité du service de police ou de ses membres peut être remise en question en raison d'un conflit d'intérêts.

Ce formulaire doit être utilisé par le chef de police pour consigner les mesures prises en vertu des dispositions suivantes :

8. (1) Le chef de police avise l'inspecteur général, à l'aide du formulaire approuvé par le ministre, de chaque conflit institutionnel réel et de chaque conflit institutionnel potentiel qui, selon ce qui est établi en application du paragraphe 5 (1), ne constitue pas un conflit institutionnel réel.

(2) Si le chef de police ou le chef de police adjoint est le membre du service de police à l'égard duquel le conflit institutionnel réel ou le conflit institutionnel potentiel s'est produit ou est susceptible de se produire, le chef de police en avise la commission de service de police ou, dans le cas du commissaire, le ministre, conformément à la politique en matière de conflits.

(3) Le chef de police consigne les mesures qu'il prend en application du présent article à l'aide du formulaire approuvé par le ministre.

Ce formulaire sert à la tenue des dossiers et est conservé par le service de police. Il doit être rempli dans les plus brefs délais après la notification de tout conflit conformément aux paragraphes 8 (1) et (2).



Formulaire approuvé par le solliciteur général : Obligation de consigner les mesures prises relativement aux conflits institutionnels en vertu de l'article 8 du Règlement de l'Ontario 401/23 : Conflits d'intérêts

Renseignements sur le chef de police

Service de police : _____

Nom : _____

Numéro d'insigne : _____

Numéro de téléphone professionnel : _____

Adresse courriel professionnelle : _____

Renseignements sur les conflits d'intérêts institutionnels (veuillez cocher toutes les réponses pertinentes)

Potentiel

Réel

Dans l'encadré ci-dessous, veuillez décrire le conflit réel ou potentiel repéré. Veuillez inclure la chronologie des événements, les renseignements généraux pertinents, les personnes concernées et les mesures prises pour y remédier à l'interne. Veuillez également préciser si une fonction policière est touchée par ce conflit ou ce conflit potentiel.



Formulaire approuvé par le solliciteur général : Obligation de consigner les mesures prises relativement aux conflits institutionnels en vertu de l'article 8 du Règlement de l'Ontario 401/23 : Conflits d'intérêts

Relevé des mesures prises en vertu de l'article 8

Veillez cocher toutes les réponses qui s'appliquent :

- J'ai avisé l'inspecteur général des services policiers de chaque conflit institutionnel réel et potentiel (par courriel à l'adresse iopnotifications@ontario.ca).
- Si le conflit implique le chef de police ou le chef de police adjoint, j'ai avisé la commission de service de police.
- Si le conflit implique le commissaire, j'ai avisé le solliciteur général.

Date de l'avis : _____

Veillez utiliser l'encadré ci-dessous pour décrire tout détail supplémentaire conformément aux mesures prises en vertu des paragraphes 8 (1) et 8 (2).

Signature

Nom du chef de police (en lettres moulées) : _____

Signature : _____

Date : _____